L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

MARDI MATIN, 23 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT,
ANDREW JACKSON,
DU TENNESSEE.

POUR VICE-PRÉSIDENT,
MARTIN VAN BUREN,
DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.
POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	GENL. WAL. H. OVERTON.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

☞M. PLACIDE BOSSIER s'étant récusé comme électeur pour le président et le vice-président, en raison d'une indisposition sérieuse, le comité central républicain l'a remplacé par le général WALTER H. OVERTON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 23 octobre.

L'assemblée républicaine du 6e. district a eu lieu hier soir, chez M. Diamond, conformément à l'avis qui avait été donné. En "nombre et en respectabilité" elle surpassait l'assemblée clayiste de samedi dernier. Le colonel MAUNSEL WHITE occupait le fauteuil; il était assisté de MM. M. M'DOUGALL, B. BOURGEOIS et GEORGE WENT, ce dernier comme secrétaire. M. B. CÉNAS, esquire, a fait un discours éloquent; à la suite duquel des résolutions ont été adoptées à l'unanimité, elles paraîtront demain. Cette assemblée, pour une assemblée de district, a été des plus nombreuses et des plus enthousiastiques, remarquez que nous ne nous disons pas "respectable" dans le sens de l'*Argus*.

Suivant l'*Argus* les jacksonistes seraient forcés de convenir que l'assemblée clayiste de samedi était nombreuse: nous sommes loin d'en convenir; cette assemblée clayiste est une goutte d'eau dans une tinette, comparée avec l'assemblée Jacksoniste du 6 courant. Le nombre des assistans est estimé par quelques spectateurs, à 450 personnes en tout; sur quoi il faut compter environ 80 jacksonistes, un nombre à peu près égal de non votans, et environs 50 jeunes gens de 18 à 20 ans—La force substantielle des clayistes s'élevait donc à environ 250 personnes.

Voici un fait; "le nombre des jacksonistes présens, dit l'*Argus*, a été estimé par des jacksonistes qui en ont fait le texte d'un pari, à 30—ils ont perdu de 3." Si l'assemblée eut été réellement nombreuse; il y eût eu difficulté à vérifier le pari—Il serait aussi facile de trouver une aiguille dans une botte de foin, qu'il l'eût été de trouver 30 clayistes au milieu de l'affluence que remplissait la même salle 15 jours avant. Quant aux personnes qui composaient l'assemblée nous apprenons qu'on avait embauché une quantité d'ouvriers de la presse à cotons d'en haut..... c'est en dire assez.

Les rapports des élections de la Pennsylvanie sont toujours agréables, et même ils vont au delà de tout ce qu'attendaient les amis de la cause de la démocratie. Les colonnes de la vieille feuille *tory* de Poulson, de la *Gazette des Etats Unis*, ne resplendissent plus des titres pompeux de *Glorieux triomphes!—Réactions!—Splendides victoires!* La *Gazette Nationale*, aussi, qui "considérait l'anti-maçonnerie comme *inoffensive*, et qui, en conséquence, était disposée à coopérer avec les anti-maçons," garde le silence sur le résultat de ses louables efforts pour tenter d'effectuer un compromis entre ce parti et les clayistes, *relativement à leur querelle particulière.*" Il n'y a pas de meilleur signe du cours de l'opinion publique que le changement opéré par M. Walsh dans la direction de son journal. Il est évident qu'il a perdu tout espoir sur la Pennsylvanie. Comme ce mot parait rester dans la gorge aux clayistes, c'est à nous qu'il appartient de crier: VIVE LA DÉMOCRATIQUE PENNSYLVANIE!

Dans la nuit du 2 du courant on a volé à la banque de Wheeling de 60 à 70,000 piastres en billets de banque, dont 25,000 en billets de la Banque des Etats-Unis, et le reste principalement en billets des banques des environs de Wheeling. Le caissier a offert une récompense de $5,000 à celui qui retrouverait l'argent.

D'après le *Mercury* de Charleston, il y a dans le sénat de la Caroline du Sud, depuis les dernières élections, 21 *nullificateurs* et 6 *unionistes.* Huit sénateurs nouveaux ont été élus, dont deux sont unionistes et six nullificateurs. On pense que dans la chambre des délégués les forces des deux partis seront dans la même proportion. Le *Mercury* ne doute pas que la loi "pour convoquer une convention à l'effet d'annuler le tarif ne soit adoptée par la majorité voulue, celle des deux tiers.

Le gouverneur Hamilton a convoqué la législature en session extraordinaire, pour le 22 du courant, "à l'effet de délibérer sur des questions d'un haut intérêt public." Le *Courier* infère de là que c'est pour annuler le tarif. Durant la session ordinaire, les electeurs du président et du vice-president seront nommés. Dans la Caroline du Sud cette nomination appartient à la législature.

Des nouvelles d'Europe nous sont parvenues par trois voies différentes. Nous avons donné hier un sommaire de celles qui ont été reçues ici directement d'Angleterre; nous ajoutons aujourd'hui de nouveaux détails puisés dans les journaux qui sont sous nos yeux.

La malle d'hier annonce deux arrivages à New Y[illegible] le *Hannibal*, capitaine HUBBARD, venant de P[illegible]th, a apporté des journaux de cette ville du 3 [illegible] et de Londres du 1er.; et l'*Abany*, capitaine [illegible], du Hâvre, d'où il est parti le 2 septem[illegible] [illegible] ici un sommaire de ces nouvelles qui, au reste, [illegible] d'aucune importance.

[illegible]rit de Londres, le 1er., que les rapports de [illegible] Vendée annoncent que les chouans se sont [illegible] en grand nombre presque aux portes de la [illegible]

[illegible]ubles se sont renouvelés à Montpelier le 24 [illegible] soir. Quelques carlistes de la basse classe, [illegible]ros bâtons, se rendirent au Peyrou, où des [illegible]s chantaient des chansons patriotiques. [illegible] cris d'*à bas les républicains, à bas les car*[illegible] ont échangés entr'eux. Quelques uns des [illegible]t même crié: *vive le drapeau blanc!* Un [illegible]e de police accompagné d'un détachement [illegible] réussit à disperser la foule qui s'était ag[illegible]tour des combattants, et sept des légiti[illegible]nt arrêtés.

[illegible]naux de Paris annoncent que le prince de [illegible] doit retourner à Londres. Ceci est positif [illegible]onférence avec le roi, mais il est convenu [illegible] encore quelque temps à Paris où l'on croit [illegible]ence est nécessaire pour [illegible] pour [illegible] mesures de la diplomatie. [illegible] d'Ar[illegible] [illegible]re des affaires étrangères *ad i*[illegible] [illegible]rs le prince.

[illegible]*espondant de Nuremberg* du 25 [illegible] [illegible]tre de Franckfort du 21, qui dit [illegible]

Le *Journal de la Haye* du 27 continue à discuter la question de la navigation de l'Escaut, et s'efforce de prouver que l'art. 9 du traité du 9 novembre n'est pas en contradiction avec l'art. 7 proposé par le roi de Hollande, ainsi que le soutiennent les journaux belges, français et anglais. Le roi n'a jamais renoncé à son droit de péage pour la navigation de l'Escaut, et depuis long-temps il avait l'intention de l'assimiler à celui qu'il prélève sur le Rhin.

Le comte Survilliers est toujours à Liverpool. On dit qu'il doit se rendre incessamment en Italie, où plusieurs membres de sa famille ont depuis long-temps fixé leur demeure. La famille Bonaparte est alliée à l'aristocratie anglaise par le mariage de lord Dudley Stuart, frère du marquis de Bute, avec une fille de Lucien Bonaparte. Le comte de Survilliers porte le deuil de son illustre et infortuné neveu, le jeune Napoléon.

Le malheur semble poursuivre aujourd'hui cette famille placée naguère à la tête de la première puissance politique de l'Europe. A peine a-t-on annoncé la mort du fils de Napoléon, que les journaux nous apprennent qu'un fils de Lucien a aussi payé le tribut à la nature. Ce jeune homme se rendait en Grèce, à bord d'un navire marchand; il paraissait être heureux et n'avoir aucun motif d'attenter à ses jours; mais ayant été laissé seul dans la chambre du capitaine, on l'y retrouva mort; et rien, jusqu'au jour où ces détails ont été écrits, n'avait pu faire connaître la cause de cette mort...... Le capitaine a fait déposer ses restes dans une tonne d'eau-de-vie, et à son arrivé à Navarin, les honneurs dûs à son nom et à son rang lui ont été rendus.

On écrit d'Alger, le 16 août, qu'on s'attend à chaque instant à une attaque des Arabes, qui sont rassemblés en grand nombre au cap Matifou. Rien ne coûte au gouvernement de Louis-Philippe: ne pouvant se résoudre, à la face de la France, à abandonner Alger, il est de force à laisser exterminer tout ce qu'il y a de Français dans cette ville pour avoir le prétexte de ne plus leur envoyer de secours et de renoncer à cette possession. Toute la garnison et la garde nationale, dit-on, étaient sous les armes, prêtes à recevoir l'ennemi.

Des avis de Constantinople annoncent que la question grecque est tout-à-fait terminée; et que la flotte turque envoyée contre les Egyptiens a réussi à s'emparer de deux petites frégates de ces derniers.

Les nouvelles d'Allemagne, dit un journal de Paris du 29 août, sont d'un caractère essentiellement tumultueux et insurrectionnel; elles dénotent que les ordonnances de la diète de Frankfort éprouveront une résistance ouverte et décidée. Des assemblées populaires de plusieurs milliers d'hommes opposés à ces ordonnances, ont eu lieu.

Le procès des St. Simoniens est terminé. Enfantin, Chevalier et Duveyrier ont été condamnés à un an de prison et 1000 francs d'amende chacun. D'autres ont été condamnés à une moindre somme.

Le duc d'Orléans a déclaré qu'il croyait que la guerre aurait lieu avant un mois entre la Hollande et la Belgique. On a la même opinion à Bruxelles.

On dit que le duc de Brunswick a reçu l'ordre de sortir de Paris dans les 24 heures.

—Les journaux de Paris du 31 août contiennent peu de chose qui mérité d'en être extrait. M. ARMAND CARREL, rédacteur en chef du *National*, que le gouvernement avait de nouveau traîné devant les tribunaux, est encore une fois sorti victorieux de cette lâche et haïssable lutte acharnée du pouvoir contre la presse. Le général Lafayette a paru comme témoin dans cette affaire. M. CARREL a publié le lendemain un article dans lequel il a développé au long ses principes. Il dit qu'il plaide pour que la constitution américaine soit adoptée en France, parce qu'il lui parait qu'une monarchie héréditaire n'est pas compatible avec le principe fondamental du gouvernement de la nation par elle-même ou par ses délégués dûment autorisés.

Par la lettre suivante de Rome, il paraît que toute la famille Bonaparte se reunit dans cette ville. Le voyage du comte de Survilliers en Europe avait peut-être quelque rapport avec cet objet.

Extrait d'une lettre de Rome, 19 août:—"La mort du duc de Reichstadt va occasionner la réunion de toute la famille auprès de sa mère à Rome. Lucien et Jérôme Bonaparte sont déjà ici, ainsi que la comtessé de Camerata, fille de la princesse Elisa Bacchiocci. Louis, l'ex-roi de Hollande, et Mme. Murat, ex-reine de Naples, sont attendus à toute heure. Leur objet est de l'engager à faire un nouveau testament pour disposer de ses immenses propriétés, qu'elle avait leguées à son défunt petit fils. Le cardinal Fesch usera très probablement de son influence pour engager sa sœur à faire une distribution équitable. On dit que le confesseur de Mme. Létitia est un jésuite, et ses conseils dirigeront probablement sa détermination."

(Communiqué.)

"Si le général Jackson est réélu, vous ne devez plus me considérer comme un de vos compatriotes."

Voilà ce que M. Mazureau, avec son arrogance caractéristique, a dit à l'assemblée clayiste de samedi dernier. Qui diable se soucie que l'avocat Mazureau soit citoyen de ce pays, ou non? Quel bien a-t il fait à l'Etat? Quelle fut sa conduite à l'époque de l'invasion? Quelle vieille femme fit moins qu'Etienne Mazureau pour la protection de cette ville? Quel individu eut moins de sentimens patriotiques que lui à cette terrible époque? Est-il surprenant—n'est-il pas parfaitement naturel qu'un tel homme haïsse et injurie le général Jackson, et, surtout, s'efforce d'empêcher qu'il ne soit réélu? Si la Nouvelle-Orléans eût eu beaucoup d'hommes comme ETIENNE MAZUREAU l'armée anglaise y serait entrée en triomphe. Mais il fut presque seul alors opposé à Jackson, et le pays fut sauvé. Il est encore presque seul, aujourd'hui, et le pays sera de nouveau sauvé par la réélection de l'homme qu'il outrage.

UN LOUISIANAIS.

MEURTRE ET PIRATERIE.

Deux matelots arrivés depuis quelques jours à Boston, sur le brick *Sarah Louisa*, venant de la Pointe-à-Pître, ayant par leur conduite éveillé les soupçons de l'autorité, M. Dunlap, avocat de district des Etats-Unis, prit aussitôt des mesures pour s'assurer de leurs personnes.

Amenés devant le juge Davis, ces individus ont dit se nommer l'un, Joachim Antonio, et l'autre, Joachim Silva.

Voici ce que Silva a raconté à l'avocat de district. Lui et son camarade fesaient partie de l'équipage du brick portugais *El Trionfo*, expédié de Para (Brésil) pour les îles occidentales et Lisbonne. Il y avait à bord $18,000 en espèces, et une riche cargaison; cinq passagers; deux enfants, un blanc et l'autre noir, tous deux d'environ 18 mois. Ces passagers étaient un homme de loi et sa femme, nommés Marte; un [illegible] portugais, nommé Justino; une négresse, [illegible] né[illegible] grillon; et un négociant portugais nommé Joaquin Lawrence, père de l'enfant blanc. Environ 15 jours après le départ, l'équipage s'empara par force du navire, assassina le capitaine, un homme de l'équipage et tous les passagers, excepté les deux femmes et l'enfant blanc. Ces scélérats gardèrent ces deux femmes environ une semaine, pendant laquelle ils les forcèrent à se soumettre à leurs horribles embrassemens: puis ils leur coupèrent la tête et les jetèrent par dessus bord. Ils dirigèrent alors leur route vers la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), où ils dirent qu'ils avaient perdu leur capitaine, qui avait été jeté à la mer par le gui.

Le navire et la cargaison furent vendus à la Guadeloupe. [illegible] réservée à l'enfant blanc, et Silva pen[illegible] [illegible] à $500. [illegible] faits devant le juge Davis, [illegible]nce. Il déclare qu'il n'a [illegible]. Tous deux ont été [illegible]ur être jugé, et le pré[illegible] l'état.

[illegible]embre. [illegible] ce [illegible] déclaro[illegible] La re[illegible] montre [illegible] ou qu'il [illegible]; il s'en [illegible] entrée à [illegible] mais deve[illegible] réussir con[illegible] on ne saurait [illegible] aujourd'hui [illegible] e point de ral-

lier à sa flotte d'autres vaisseaux de guerre envoyés de France et d'ici où ils ont été achetés et armés par ses agens. Ainsi don Pédro n'a rien à craindre sur mer. Il peut recevoir toutes sortes de renforts et n'a pas d'ennemis à redouter. Il est en présence des obstacles qu'il a à surmonter. Il est certain qu'il est serré de fort près par les forces de Miguel, et qu'Oporto est réellement en état de siége; mais s'il parvient à le faire lever et à repousser l'ennemi, il aura probablement accompli sa tâche, car alors les provinces du nord se déclareront pour la Reine. Une fausse mesure prise par l'un ou l'autre parti décidera probablement la question, qui néanmoins ne saurait l'être sans une rencontre sanglante.

On a long-temps agité dans le cabinet britannique la question de la reconnaissance de la reine à présent qu'elle est à Oporto; quelques ministres inclinent pour la reconnaissance immédiate; les autres sont disposés à attendre que les succès du parti de la reine ait décidé quelques provinces à la reconnaître. Nous reconnaissons-là l'empreinte de cette politique étroite qui caractérise les dernières démarches de notre gouvernement. Nous n'avons jamais reconnu Miguel, mais nous avons reconnu doña Maria, et si nous l'avons reconnu à Londres, pourquoi ne pas la reconnaître à Oporto, pourquoi ne pas entrer avec elle en relations diplomatiques? Nous ne faisons ici que répéter ce que nous avons déjà avoué; nous n'avons aucuns rapports diplomatiques avec l'usurpateur, et nous déclarons au monde entier qu'il est un usurpateur, et nous avons des relations amicales avec les partisans de la reine; nous faisons des vœux pour eux, si nous ne les aidons pas directement, et aujourd'hui que son étendard flotte sur Oporto, nous hésitons à l'y reconnaître et à faire un acte qui serait plus efficace que l'envoi de 5000 hommes de troupes auxiliaires et qui par l'effet qu'il produirait en sa faveur sur l'esprit public du Portugal, terminerait au différend dont souffrent le commerce et l'humanité.

Mais, dit-on, l'Espagne s'ébranlerait. Eh bien, qu'en résulterait il? nous avons certes, autant de droit à reconnaître la reine qu'en a l'Espagne à reconnaître Miguel; et si l'Espagne savait qu'au moindre mouvement de sa part la flotte anglaise s'ébranlerait et au besoin débarquerait des troupes, certes, elle hésiterait long-temps à passer la frontière. C'est notre froideur et notre hésitation qui encouragent les menaces de l'Espagne.

Si notre indécision ne s'était manifestée que sur ce point, nous aurions pu la passer sous silence; mais il semble que nous nous balancions entre les deux partis au moment où les circonstances nous portent forcément vers l'un ou vers l'autre. Il faut que nous soyons les alliés de la France, ou ceux de la Russie. Le temps de l'incertitude est passé—nous hésitons encore à suivre notre vieille politique, et à nous unir aux puissances du nord contre la France. La Russie commence enfin à alarmer ceux là même qui sont restés fidèle à ce système alors même que l'on pouvait y renoncer. Elle bouleverse la Grèce par ses agents, pour nous engager à asseoir sa monarchie. Et alors le prince Othon de Bavière que l'on veut patroniser, et peut être faire pensionner par l'Angleterre, épousera définitivement une princesse Russe, et veillera ainsi dans ce pays aux intérêts de la Russie. La barrière que la Pologne opposait à la Russie s'organise aujourd'hui pour imposer à la confédération germanique son joug et celui de ses alliés. C'est ainsi qu'avec sa nudité la Russie a pris en Europe la position que la France occupait sous Napoléon. Nous ne doutons pas que le message de lord Durham, ne soit insignifiant; et probablement nos ministres imaginent que les choses s'arrêteront jusqu'à son retour. Cependant l'activité de la police Russe ne se rallentit pas, et à peine lord Durham eut il arrivé en Russie que nous apprenons qu'il a échoué dans sa mission, comme chacun pouvait le prévoir, et qu'un ambassadeur Russe extraordinaire se rend à Londres pour *s'expliquer.* Cette démarche ressemble au chant de la syrène qui vous charme pour vous dévorer.

La seule marche à suivre par la Grande Bretagne est de trancher les fils de cette politique tortueuse, de concerter avec le gouvernement français un traité qui mette à l'abri leurs droits et ceux des autres nations—et d'entrer dans une alliance offensive et défensive pour le faire exécuter—Il faudra bientôt en venir là, et mieux vaut prévenir le mal que de l'attendre pour ensuite y chercher le remède.

FRANCE.

PARIS, 20 août.

Qu'appelez-vous le point de départ de la révolution de 89? Sont-ce les cahiers des états-généraux et la déclaration de Louis XVI? C'est-là que se trouvent les pensées généreuses et vraies. Mais loin que ce fût une révolution, c'était le retour à la constitution menacée par l'ancien regime, c'est à dire le despotisme ministériel et les parlemens. Le point de départ de la révolution de 89, ce fut le serment du Jeu de Paume et la réponse de Mirabeau à la declaration de Louis XVI, comme le point de départ de la révolution de 1830, ce ne fut pas le retrait des ordonnances ni les abdications, mais le fameux *il est trop tard* de M. de Lafayette et la dictature de l'Hôtel-de-Ville. Est-ce là que le *Journal des Débats* veut revenir?

Non: ce n'est pas là ce que vous crie l'histoire, elle vous dit: Nos pères se sont perdus pour avoir violé les principes à cause des abus au lieu de réformer les abus et de maintenir les principes. Vous vous perdrez comme eux si vous ne revenez pas aux principes vrais, et si vous continuez à vouloir rester dans une situation arbitraire en maintenant les principes faux et en voulant lutter contre leurs conséquences. C'est cette illusion qui a tué les constituans, les girondins et les montagnards.

Le jour où Mounier proposa ce qu'il a appelé depuis *le fatal serment du jeu de paume*, les états généraux usurpèrent les droits du peuple et les droits du roi; les droits du peuple, car ils violèrent leurs mandats; les droits du roi, car ils lui refusèrent le droit de dissoudre. Ils se mirent au dessus de leurs mandataires, de la royauté et la constitution. Ils tuèrent leur principe, et en substituèrent un autre. La constitution de 91 et par conséquent la destruction de l'autorité royale, la législative, la Convention, tout a découlé de là. Ce n'est donc point l'exagération des principes de liberté qui a produit tous les maux de la révolution, mais le principe que des représentans du peuple peuvent changer la constitution, même sans avoir consulté le peuple.

De même en 1830 ce n'est pas l'exagération des principes de liberté, ni la résistance aux ordonnances qui ont fait le mal, c'est le principe de souveraineté du peuple et d'insurrection proclamé à l'Hôtel-de-Ville par M. de Lafayette, et que les doctrinaires de la chambre n'ont pas eu le courage de rejeter.

Dans le premier cas, le droit de dissoudre a été annulé, et dans le second l'irresponsabilité royale et la loi d'hérédité ont été violées.

"Là où je vois les mêmes causes, dit le *Journal des Débats*, je crains justement les mêmes effets." S'il craint les mêmes effets, pourquoi laisse-t-il subsister les mêmes causes?

—*Correspondance particulière.*—Le roi de Hollande a envoyé complimenter M. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*, comme étant le seul qui eût compris la question hollandaise. Je tiens ceci de bonne part.

—Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, vers cinq heures, entre le gérant du *Temps* et M. Benoît, commissaire de police, l'une des personnes qui avaient pris part à la scène du 29 juillet, et qui avait donné lieu à la plainte déposée au parquet de M. le procureur du Roi.

Les témoins pour M. Benoît étaient M. Nay, chef du bureau particulier du préfet de police, et M. Heymonnet, commissaire de police; ceux de M. Coste étaient M. le docteur Pasquier et M. V. Schœlcher, homme de lettres.

D'après les conventions des témoins, les adversaires, armés de deux pistolets chacun, avaient été placés à cinquante pas avec condition d'avancer l'un sur l'autre jusqu'à une distance de vingt pas. Arrivé à cette distance, M. Benoît a invité M. Coste à tirer le premier. Celui ci s'y est refusé. Les témoins sont alors intervenus, et sont convenus que les deux adversaires feraient feu à un signal donné.

Les deux coups sont partis à une seconde de distance. La balle de M. Benoît a creusé le collet de la rédingotte de M. Coste, et M. Benoît a été atteint au côté droit; la balle est sortie à trois pouces plus haut du côté gauche. Le blessé a été transporté à l'infirmerie de la maison du Roi, et a reçu immédiatement tous les secours que réclamait une blessure aussi grave.

M. Benoît est mort le lendemain.

—L'effervescence, loin de diminuer dans les cantons helvétiques, semble s'accroître chaque jour. Lord Palmerston a dû recevoir, tout récemment une note du ministre anglais résidant en Suisse, dans laquelle ce dernier représente la situation intérieure de ce pays comme offrant de nouveaux dangers pour la paix de l'Europe, parce que les cabinets du Nord cherchent le moment favorable pour y intervenir, et que déjà ils commencent à s'immiscer dans les affaires de ce pays d'une manière indirecte. Le ministre demande des instructions à lord Palmerston, pour agir dans les événemens qui pourraient survenir. Les forces immenses des Autrichiens, qui entourent les frontières de la Suisse, commencent d'ailleurs à éveiller dans les cantons les soupçons de tous les patriotes.

MARIÉ le 20 courant, par le reverend père M[illegible], M. H. LAROCHE à Mlle. H. Henry, tous deux de cette ville.

COMMERCIAL.

Marché du Havre.

Le marché au coton était très-animé au 1er. septembre, et les demandes continuaient aux prix fixes. Les ventes du 20 au 30 août inclusivement s'élevaient à 5787 balles, savoir: 1036 Louisiane de 87½ à 107; 4093 Uplands, Mobile, Alabama et Tennesse de 79 à 100; 106 Parabia de 122 à 125, et 552 Bahia de 102 à 105, le tout à l'acquitté. Les arrivages, durant ce temps, ont été de 5246 balles des Etats-Unis, et 64 de la Guadeloupe.—Approvisionnement sur place, 44,126 balles.

Une lettre de Lyon dit: "Les articles en soie, laine et coton ont augmenté de dix pour cent depuis un mois. Les lettres du Hâvre et de Rouen disent que les produits coloniaux n'ont jamais eu un aussi grand cours qu'à présent. Les rapports de Laval, Mayenne, Cholet, Saint-Quentin, Roubaix, &c. sont également favorables."

☞Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants:

$200 que JACKSON aura l'Etat;
200 qu'il aura 100 voix de majorité;
200 qu'il aura 200 voix de majorité;
200 qu'il aura 300 voix de majorité;
200 qu'il aura 400 voix de majorité;
200 qu'il aura 500 voix de majorité;
200 qu'il aura 600 voix de majority;
200 qu'il aura 700 voix de majorité;

ET DE PLUS, $500

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

M. BAYON,

Les clayistes anti-maçons ont exalté et chanté au delà de toute mesure le résultat des élections des districts de Philadelphie—Tous les Grecs n'habitent pas Corinthe.—Philadelphie n'est pas la Pennsylvanie—et pour affermir mon opinion sur ce point, j'offre de parier SIX CENTS PIASTRES, que le vote électoral de la Pennsylvanie sera donné à Andrew Jackson.—L'argent sera déposé entre les mains de tout *gentleman* qui pourra convenir aux deux parties.

UN YANKEE.

P. S. L'argent sera prêt, en s'adressant au bureau de l'*Abeille*.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Point.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pocahontas, des passes, avec le navire Bellona et Eliza. Il annonce qu'il y avait un navire en vue.

Barque Bellona, Hutchingson, de Liverpool.
Brick Harriet, Ross, de Liverpool.
Brick Eliza, Bonnita, de la Havane.
Bateau à vapeur Telegraph, Mumford, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Planet, Gim, du Fort Adams.
Bateau à vapeur Monticello, Patterson, de Plaquemine.
Bateau à vapeur Columbus, S Wolf, de Louisville.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Havre, 27 août, l'Authentic, Sweetzer, le 31, brick George, Wise; 2 sept. brick Ann-Gasdden, Northum, 37 jours.

Arrivés d'ici à Kanos, 15, la Sophie, Rush.

Laissé en charge au Havre pour ce port, le 2 sept. navire paquebot Louisville devant partir le 20; navires Dublin Packet, Olympia et Bolivar, le 10.

Expédiés au Havre pour ce port, le 1er sept. la Clarissa et le Crescent.

☞Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine W. R. Carter, partira pour St. Louis ce matin à 10 heures. Les passagers sont priés de se rendre à bord, à la même heure.

☞Le navire paquebot C. PRICE, capitaine Mathew, de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis la rue St. Philippe. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 22 oct

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne arrivée récemment de la Martinique, où elle a dirigé pendant plusieurs années une habitation importante, desirerait trouver de l'emploi. Elle s'offre pour diriger une sucrerie, une guildive, la culture de la canne, et enfin tout ce qui est des attributs d'un habitant. S'adresser pour plus amples renseignemens au bureau de cette feuille. 23 oct—3,12j

EN débarquement de la barque Adelaïde, de Liverpool, 46 tonneaux d'Ardoises très fortes, assorties de 24×12 à 16×8 pouces, à vendre par
THEOD. NICOLET & CO,
23 oct rue Royale, No. 103.

SEL—40 sacs sel gros et fin, en débarquement du navire Sarah et Caroline, de Liverpool, à vendre par 23 oct LINCOLN & GREEN.

20 BALLES toile de coton écrue 4-4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par
23 oct LINCOLN & GREEN.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—District de l'est de la Louisiane.—*Les Etats Unis contre 122 paquets de cigarres &c.*—Amirauté No. 3223.—En vertu d'un mandat de saisie à moi adressé par l'hon. Cour de District des Etats Unis, du District ci-dessus, j'ai saisi les objets suivants et en ai pris possession; savoir:

122 paquets de Cigarres, &c.

Et, par le présent, je cite le propriétaire ou les propriétaires, et toute et chaque autre personne ou personnes ayant ou prétendant avoir aucun droit, titre ou intérêt dans ou à ces objets; et les somme d'être et de paraître devant une Cour de District pour le district ci-dessus mentionné, qui sera tenue dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 8 novembre 1832, pour déduire les raisons, s'ils en ont, ou s'ils peuvent, pour lesquelles les dits objets ne seraient pas condamnés comme confiscables, et vendus conformément à la requête des *libellans.* L. C. BACON,
23 oct—15 dep. marshal des Etats-Unis

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testaments.*—Samdi, 27 du courant, à midi, j'exposerai en vente, au coin des rues Ursulines et Levée, vis à vis l'extrémité inférieure du marché aux legumes, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Antonio Allendes, lequel fond sera vendu en bloc. Par ordre de la Cour.
23 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Clapier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Garnier Marcelin, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
23 oct MARTIN BLACHE, register.

$5 DE RECOMPENSE.

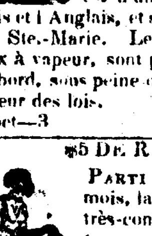

PARTIE marronne le 10 du mois d'octobre courant, la négresse nommée Nancy, appartenant au soussigné, cette négresse est bien connue en ville comme marchande de gâteaux, elle a la peau très noire, et une brulure cicatrisée sur le pied gauche, elle est d'une taille ordinaire, elle parle le français et l'Anglais, et se tient habituellement au faubourg Ste.-Marie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
23 oct—3 A. LACOUTURE.

$5 DE RECOMPENSE.

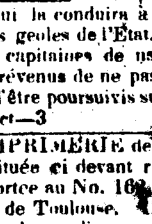

PARTI marronne depuis environ un mois, la mulatresse nommée FINNE, très-connue comme marchande de gâteaux, elle est en outre marquée de petite vérole, elle parle anglais, français et un peu l'espagnol, elle se tient ordinairement de l'autre bord du fleuve. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la conduira à la soussignée ou la logera dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
23 oct—3 FEMME LACOUTURE.

LIMPRIMERIE de R. A. PERDREAUVILLE, située ci devant rue de Chartres, No. 121, est transportée au No. 169, encoignure des rues de Chartres et de Toulouse. On y exécute toute sorte d'ouvrages tels que livres, mémoires, blancs pour Cours et Notaire, checks, connaissemens, factures, petites et grandes affiches, étiquettes, cartes de toute espèce, billets d'enterrement, &c., avec soin et célérité.
20 oct☞

300 BARILS de maïs, à vendre par
16 oct T. NICOLET & CO.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par
16 oct T. NICOLET & CO.

POUR VICKSBURG,
Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

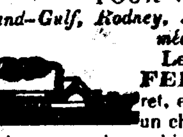

Le bateau à vapeur bien connu FELICIANA, capitaine Barret, est maintenant prêt à recevoir un chargement, en face de la rue Poydras, et partira positivement jeudi, 25 du courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
19 oct Rue du Canal, No. 77.

POUR MANCHESTER (YAZOO.)
Vicksburgh, Grand-Golfe, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

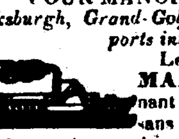

Le bateau à vapeur WOODMAN, capt. J. Parck. est maintenant en chargement, et partira sans délai. Le Woodsman est un petit bateau du premier ordre, et comme il ne tire que très peu d'eau il est probable qu'il pourra remonter sans difficulté la rivière Yazoo jusqu'à Manchester. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, où à FOSTER & HUTTON.
15 oct. Rue du Canal, No. 77.

POUR NEW-YORK.

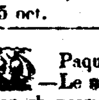

Paquebot de la Louisiane et de New-York.—Le navire NASHVILLE. capt. Jackson, est en chargement, et partira dimanche prochain. 28 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON,
23 oct rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO.

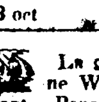

La goël. mexicain PAULINA, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret de quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO.
20 oct rue Royale, No. 104.

A VENDRE

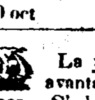

La jolie goëlette ELIZA-THOMAS, avantageusement connue et pouvant prendre mer. S'adresser à bord au capitaine Delarue, où à
20 oct TUYES & Co. rue Royale, No. 104.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DE LA 26ME. CLASSE,
21—14—10—24.
22 oct J. B. FAGET, directeur.

20 BALLES 4-4 toile de coton écrue, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, A vendre par [22 oct] LINCOLN & GREEN.

EN débarquement de la barque Adélaide, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table complets, aussi que de la faïence communes, convenable pour les marchands de la campagne; aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et verrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD.
22 oct. rue de la Levée, No. 36.

EXHIBITION

DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS.

RUE DE CHARTRES, NO. 132, EN HAUT.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux etrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais ete importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,
Epouvantable serpent de Java; du
Boa Constricteur,
Serpent etrangleur de Ceylan, et du
BOA BRODÉ DES ROCHERS,
De Chetagong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,
LA TETE D'UN CHEF,
OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
Curieusement tatoué; et un magnifique
Cosmorama.

☞Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

Magasin de Nouveautés,

☞A L'INSTAR DE PARIS.☜

En faux cheveux en tous genres, fine parfumerie, brosseries, bretelles de gomme, cols, gants, cannes, peignes, &c. &c.

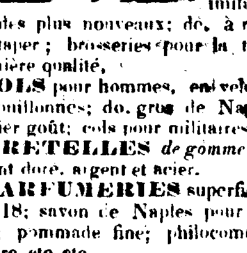

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de celle de Jefferson, vient de recevoir de Paris, par la voie du Nord, un superbe assortiment de peignes d'écaille, gravés et sculptés à jour; do. d'écaille à relever les cheveux et à retaper; imitation, gravés et sculptés, des plus nouveaux; do. à relever les cheveux et à retaper; brosseries pour la tête et pour les dents, première qualité.

COLS pour hommes, en velours, en satin plissés et bouillonnés; do. gros de Naples et en Chailly, du dernier goût; cols pour militaires, et cuirs vernis.

BRETELLES *de gomme élastique*, montées en argent doré, argent et acier.

PARFUMERIES superfines, eau de Cologne No. 18; savon de Naples pour la barbe; savon à la rose; pommade fine; philocome pour les cheveux; poudre, etc. etc.

GANTS de chevreau à la mécanique, première qualité, couleurs de fantaisie, paille et blancs; gants nouveaux de tissu, jaunes, etc.

PERRUQUES métalliques et toupets, des plus légers qui aient encore paru; perruques de femmes à raies implantées, touffes à peigne et à bandeaux, etc.

Il continue à confectionner les postiches suivant le goût des personnes, et prend toujours des apprentis pour la coiffure des dames, aux mêmes conditions que par le passé. 20 oct

VIN DE CATALOGNE—10 pipes et 10 quarts de barriques vin de Catalogne, à vendre par
20 oct THAYER, HURD & CO,

UN BON CABRIOLET à vendre, s'adresser rue St. Louis, No. 23. 19 oct.

SUCRE BLANC de la Havane—40 boites sucre de la Havane, en déchargement du brick Hunter, à vendre par
20 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—133 balles de toile à draps grise, 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par
20 oct LINCOLN & GREEN.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'à partir de ce jour, indépendamment des collections qu'il fait depuis quelque tems, qu'il entreprendra le courtage dans toutes ses branches. Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui, jusqu'à ce moment, ont bien voulu l'encourager, et leur assurer qu'il fera toujours tous ses efforts pour mériter la continuation de leur patronage.

Il prie ceux qui pourront avoir besoin de lui de s'adresser chez MM. T. Romain & Co., et Lauraine, vis-à-vis la place d'armes, No. 33, ou chez lui, rue Perdido entre Philippe et Cirque, No. 105, faubourg Ste Marie.
17 oct—6 E. VALMON MATHIEU.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
19 oct J. MAGER.

LETTRES de change sur New York, a vendre par
4 oct T. NICOLET & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

LE lundi, 1er. décembre prochain, il sera positivement vendu à la bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à une dame qui réside à l'Ile de Cube: Clarisse, âgée de 40 ans, avec sa fille; Elizabeth, mulâtresse âgée de 7 ans; Adolphe, mulatre do. de 8 ans; Valsin, mulâtre do. de 18 ans; Caroline, mulâtresse âgée de 25 ans, avec un enfant, de 4 ans, tous ces esclaves sont d'excellents sujets et à talents.

Conditions: ½ comptant, et l'autre moitié à 6 mois en billets endossés &c. 23 oct.

PAR H. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse en date du 20 du courant, il sera vendu le lundi, 5 novembre, à 10 heures du matin, au coin des rues Dumaine et Levée, une quantité de marchandise sèches, habillements faits, souliers, bottes, chapeaux &c. &c. abandonné par J. B. Chon à ses créanciers. Condition; à la vente. 23 oct.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à l'encan mercredi prochain, le 24 courant, à midi, au magasin de la Douane No. 111, rue Royale, sans réserve, 6 barillets de rum de la Jamaïque, de qualité supérieure, et ayant droit au drawback; un quart de barrique vin de Madère, choix de Londres; six paniers, deux boucauds, un tierçon et sept barils faïence. 23 oct.

PAR I. L. M'COY.
SUPERBES MEUBLES.

JEUDI, 25 du courant, à 11 heures, à sa dernière résidence, au-dessus de la Banque des Etats Unis, on commencera la vente des MEUBLES appartenant à S. Jaudon, consistant en argenterie, tables, chaises, sofas, armoires, tapis, miroirs, verrerie et porcelaine, lits, fournitures de lits, rideaux, &c. *Aussi*: une batterie de cuisine.

Conditions, à la vente. 20 oct

PAR H. DOMINGON.

LUNDI 15 novembre prochain, il sera vendu à la bourse de Hewlett, par ordre des syndics de la faillite de Joseph Gondran: une négresse americaine nommée Albany.

Conditions: 4 mois. 19 oc.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, rendu le 6 août dernier, il sera vendu le lundi 19 novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:

150 terrains ou environ, situés au faubourg Montreuil, près cette ville, et appartenant pour un cinquième indivis à la succession de feu Théodule Montreuil.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 oct—6.1ps.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 4 octobre 1832; il sera vendu pour le compte de la succession de feu Louis Jacques Cornu, le jeudi, 15 novembre prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, six esclaves, savoir: Charles âgé d'environ 40 ans, Tom, de 30 ans, Claibourne, mulâtre de 24 ans, Billy, de 35 ans, Jacques, de 25 ans, Laiza mulatresse, de 25 ans. *Plus*: 3 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 5, 6 et 7, de l'îlet 4, mesurant chacun 52 pied 8 pouces face à la rue Lesseps, sur 115 de profondeur.

Conditions: Les esclaves, un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les terrains payables, savoir: l'acquéreur s'obligera à payer, deux billets souscrits par le dit L. J. Cornu à l'ordre de M. Charles Lesseps, chacun de la somme de $493, 33⅓ cents et payables, le premier, le 2 mars 1834, le second, le 2 mars 1835, et le reste le 2 mars 1836, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 oct—13.2ps.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback*:—600 barriques de vin des marques Bergasse, Légier, Ponset et fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St Georges; 50 barils vinaigre; 5 jarres saucissons; 150 caisses salaisons assorties; 3 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 50 do. eau de fleurs d'orange; 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 balles bouchons. F. H. PETITPAIN,
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

PARFUMERIES—Le soussigné offre à vendre 10 malles parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille. F. H. PETITPAIN.
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

CETTE Institution sera ouverte pour la transaction des affaires, lundi prochain, rue Royale, No. 21. Les billets mis à l'escompte devront être déposés la veille des jours d'escompte, qui seront les mardis et jeudis. Par ordre de la Direction.
20 oct J. B. PERRAULT, cassier.

LE soussigné ayant trouvé un billet à ordre de quatre cent soixante et quinze piastres, la personne qui l'a perdu peut le réclamer à son domicile, encoignure des rues Royale et Orléans.
19 oct JULES DUMAS.

A LOUER.

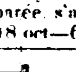

Une MAISON à étage située à côté de la Bourse, rue de Chartres, dernièrement occupée par M. Bosmare. Deux maisons neuves situées rue de la Levée en face du port et de la halle aux légumes, avant des grands magasins et de beaux logemens. Plus, dans le fond, quatre corps de logis distincts ayant issue sur la rue de la Levée par une allée séparée, s'adresser à
18 oct—6 D. SEGHERS.

A VENDRE.

UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Ursulines et Tremé, ayant 60 pieds de face sur 108 de profondeur; il y a sur le terrain une maison de 4 appartemens, cuisine, puits, latrines &c. Pour les conditions, s'adresser aux soussignés.
15 oct—16 J. DUFOUR & DESBOIS.

$5 DE RECOMPENSE.

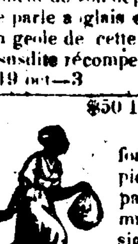

PARTIE marronne de chez le soussigné, encoignure des rues St Philippe et Tremé, depuis environ 15 jours, la negresse nommée HIDAY, âgée d'environ 22 ans, d'une assez forte constitution, taille d'environ 5 pieds, ayant une hanche un peu plus haute que l'autre; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue; elle parle anglais et français. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez le soussigné, recevra la susdite récompense.
19 oct—3 PIERRE BONNAMY.

$50 DE RECOMPENSE.

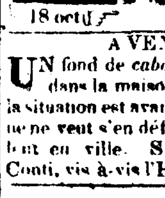

S'este absenté du soussigné la griffonne nommée KITTY, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre: elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.
18 oct☞ H. H. ALPUENTE.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de *cabaret* ou *café* situé au bayou St. Jean, dans la maison appartenant à Mr. Jean Laurouet, la situation est avantageuse pour la commerce, la personne ne veut s'en défaire que parceque ses affaires l'appellent en ville. S'adresser pour les conditions, rue Conti, vis à-vis l'Hôtel Richardson. 15 oct—15

A VENDRE.

UN terrain de valeur situé au faubourg Daunoy, entre les rues Derghien et du port, borné d'un côté par la propriété de M. Pilié voyé, et de l'autre par celle de M. Reggio, il mesure 60 pieds de face au fleuve, sur 100 de profondeur, si le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 1er. décembre, il sera offert en vente publique, à l'encan, pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mde. veuve Merieult.
6 oct—26.

PERDUE OU VOLÉE,

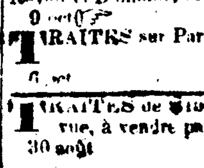

Le 2 de ce mois, une jeune petite CHIENNE blanche, à poils ras, ayant une legère tâche jaune sur le dos et la queue tordue. Celui qui la ramènera chez M. P. R. Delamourlière, encoignure Royale et Dumaine, recevra une récompense honnête.
9 oct☞

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
F. PERRET,
6 oct rue Toulouse, No. 59.

TRAITES de $1000 sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par
30 août VICTOR BOUMAGE.